

Projet de note au Gouvernement japonais.

Leimbach
can

Berne le 27 Octobre 1862.

Le 26. Avril 1861. le Conseil fédéral suisse ~~soûssigné~~ a reçu par l'entremise du Gouvernement Royal Néerlandais, ami de la Suisse, la nouvelle que le Consul général des Pays-Bas au Japon mandait, sous date du 29. Janvier de la même année, que le Gouvernement de S. M. le Taikou du Japon se déclare prêt à conclure avec la Suisse un traité d'amitié et de commerce.

Cette nouvelle fut accueillie favorablement en Suisse. Et après que les Chambres législatives eurent pris sur l'affaire une décision affirmative, le Conseil fédéral suisse s'adressa le 24. Juillet 1861. au Gouvernement Royal Néerlandais pour le prier de porter à la connaissance du Haut Ministère des Affaires étrangères du Japon que la Suisse s'est décidée à envoyer dans ce but, une Mission à Yeddo mais que cette Mission ne pourrait guères partir avant le commencement de l'année 1862.

Peu de Temps après, le Conseil fédéral ~~soûssigné~~ nomma son Envoyé Extra-ordinaire près S. M. le Taikou du Japon, en la personne de M^r. Aimé Humbert, ancien Président du Conseil des Etats suisses, ancien Membre du Grand Conseil et Conseiller d'Etat, Directeur de l'Education publique du Canton de Neuchâtel, Membre suppléant du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale suisse etc. etc. etc. —

Dès lors il lui a été adjoint les personnes suivantes:

M^r. Gaspard Brennwald, Conseiller de Légation, chargé de la Partie commerciale de la Mission, Secrétaire de la Légation;

M^r. John Brünggolf, Major à l'Etat-major général de l'Armée suisse, premier Attaché à la Légation;

M^r. Iwan Kaiser, Officier d'Artillerie et Ingénieur, Attaché à la Légation;

M^r. James Favre-Brandt, Mécanicien-horloger, Attaché à la Légation;

M^r. Edouard Bavier, Attaché à la Légation.

En outre, Monsieur l'Envoyé est autorisé, s'il le juge convenable, à admettre dans la Légation quelques personnes suisses ^{parmi} ~~entre~~ les Suisses de distinction établis dans l'Asie orientale.

A Leurs Excellences les deux Conseils
de l'Empire, Ministres des Affaires étrangères,
des de S. M. le Taikou du Japon.

120

Verb.

Dodis



Durant le cours des préparatifs de la Mission, l'on reconnut bientôt la nécessité de retarder ~~la date~~ ^{l'époque} de son départ. Les industriels suisses firent connaître qu'ils avaient l'intention de remettre à la Légation un certain nombre de leurs produits pour pouvoir présenter au Gouvernement japonais une image approchant de l'industrie suisse, mais que pour pouvoir les offrir il leur fallait un certain laps de temps. Naturellement cette demande dut être accordée.

Actuellement les préparatifs sont assez avancés pour que le Conseil fédéral suisse puisse annoncer par la présente note au ^{haut} Gouvernement Impérial du Japon qu'à moins de circonstances imprévues, la Légation suisse arrivera à Yeddo dans le courant du mois de Mars de l'année prochaine 1863.

Par les communications ultérieures du Gouvernement Royal Néerlandais, le Conseil fédéral suisse a appris que le Gouvernement Impérial Japonais se propose de prendre le traité conclu par le Japon avec la Prusse pour la base des négociations à ouvrir avec la Suisse. Le Conseil fédéral déclare être d'accord avec cette intention et a donné à sa Légation des instructions conformes.

Le Conseil fédéral ~~souhaite~~ recommande instamment sa Légation au bon accueil de S. S. E. E. les deux Conseils de l'Empire, Ministres des Affaires étrangères de S. M. le Taikou du Japon et il exprime en terminant l'espérance que le traité projeté sera bientôt conclu et créera entre le Japon et la Suisse des liens plus étroits, également avantageux et profitables aux deux pays.

Le Conseil fédéral suisse prie enfin S. S. E. E. les deux Conseils de l'Empire, Ministres des Affaires étrangères de S. M. le Taikou du Japon d'agréer les assurances de sa haute considération.

Suivent les signatures.